

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION  
DES ENTREPRISES MULTINATIONALES  
**PCN MAROCAIN**  
RAPPORT À L'OCDE  
**2014**

Les Points de contact nationaux doivent chaque année rendre compte au Comité de l'investissement de l'OCDE de la nature et du résultat de leurs activités contribuant à renforcer l'efficacité des *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*, y compris des activités mises en œuvre dans des circonstances spécifiques.

Conformément aux Procédures de mise en œuvre des Principes directeurs, un Modèle de notification a été élaboré afin de guider les Points de contact nationaux (PCN) dans l'établissement de ces rapports annuels. Ces derniers servent à préparer le rapport sur les activités des PCN que le Président doit soumettre chaque année au Conseil de l'OCDE.

## Modèle de notification pour les rapports annuels

### Table des matières

- A. Organisation institutionnelle
  - B. Information et promotion
  - C. L'agenda proactif
  - D. Coopération et apprentissage mutuel
  - E. Circonstances spécifiques
  - F. Expériences utiles et travaux futurs
- Coordonnées du PCN

## Modèle de notification pour les rapports annuels des Points de contact nationaux

Les Points de contact nationaux ont pour mission de renforcer l'efficacité des Principes directeurs en menant des activités de promotion, en répondant à des demandes de renseignements et en participant à la résolution des problèmes soulevés par la mise en œuvre des Principes directeurs dans des circonstances spécifiques. Les PCN fonctionneront conformément à des critères essentiels de visibilité, d'accessibilité, de transparence et de responsabilité.

### A. Organisation institutionnelle

#### 1. Organe de tutelle du PCN

Agence Marocaine de Développement des Investissements

#### 2. Structure du PCN

Monopartite  Interministérielle  Bipartite  Tripartite  Quadripartite  Organe d'experts indépendants

Le PCN marocain a élargi sa structure monopartite en une structure interministérielle, impliquant d'une part, le secrétariat et la présidence assurés par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et d'autre part, par les départements et institutions publiques suivants:

- Le ministère chargé des affaires étrangères et de la coopération.
- Le ministère chargé de l'économie et des finances.
- Le ministère chargé de la recherche scientifique.
- Le ministère chargé de l'environnement.
- Le ministère chargé de l'industrie et du commerce.
- Le ministère chargé de l'emploi et des affaires sociales.
- Le ministère chargé des affaires générales.
- Le conseil national des droits de l'Homme.
- Le conseil de la concurrence.
- L'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.
- L'agence marocaine de développement des investissements.

3. Le PCN dispose-t-il d'un organe consultatif ?  Oui  Non

4. Le PCN dispose-t-il d'un organe de supervision ?  Oui  Non

5. La structure du PCN a-t-elle été modifiée au cours de la période considérée ?  Oui  Non

Le PCN marocain avait procédé, en mars 2013, à la modification de son ancienne organisation monopartite en une structure interministérielle impliquant d'un côté le secrétariat et le président du PCN et les autres départements et institutions publics concernés par les principes directeurs tel qu'indiqué dans la réponse 1 ci-dessus.

**6. En quoi cette structure assure-t-elle au PCN un fonctionnement efficace ?**

Auparavant, le PCN marocain était organisé sous une forme monopartite et était confié à l'Agence Marocaine de Développement des Investissements.

Cette organisation ne permettait pas au PCN d'assurer efficacement ses activités et missions. A cet effet, le PCN avait envisagé d'élargir sa structure à d'autres organes spécialisés. Ainsi, le PCN a intégré parmi ses membres des institutions et administrations publiques concernées directement par au moins un principe directeur.

Cette nouvelle structure permettra d'une part au PCN, de bénéficier de l'expérience et l'expertise de chacun de ses nouveaux membres dans leur domaines d'activités respectifs, d'améliorer la qualité de travail du PCN marocain et de renforcer les mécanismes de promotion des principes directeurs et d'assurer efficacement leur mise en œuvre. D'autre part, la nouvelle organisation lui permettra d'élargir ses activités ainsi que le public ciblé, principalement lors de la promotion des principes directeurs et d'être présent dans l'ensemble des événements organisés par un de ses membres.

**7. Le PCN dispose-t-il d'un budget spécifique ?**  Oui  Non

**8. Le PCN dispose-t-il de ressources humaines spécifiques ?**  Oui  Non

**9. Est-il prévu d'apporter prochainement des changements dans la structure ou les ressources du PCN?**

Oui  Non

**10. Le PCN rend-il compte de ses activités au gouvernement ?**

Oui  Non

**B. Information et promotion**

**11. Le PCN dispose-t-il d'un site ou de pages Internet spécifiques ?**  Oui  Non

Le PCN marocain dispose d'un site web ([www.invest.gov.ma](http://www.invest.gov.ma)) disponible en trois langues: arabe, français et anglais.

Le site web renvoie à travers un lien direct, au site web de l'OCDE ainsi qu'au texte des principes directeurs.

**12. Les Principes directeurs 2011 sont-ils disponibles en ligne ?**  Oui  Non

Les principes directeurs sont disponibles en ligne en deux langues: français et anglais.

**13. Les Principes directeurs 2011 sont-ils disponibles en version imprimée ?**  Oui  Non

Les principes directeurs sont disponibles sur le site web du PCN ([www.invest.gov.ma/nos services/ocde/pcn](http://www.invest.gov.ma/nos_services/ocde/pcn)) en version imprimable en deux langues: français et anglais.

- 14. Le PCN a-t-il élaboré d'autres produits destinés à faire mieux connaître les Principes directeurs ?**  Oui  Non

Un projet de brochure a été établi et sera le support matériel de la promotion des principes directeurs et du PCN et ses missions. Cette brochure sera diffusée lors des événements organisés par le PCN ou en collaboration avec d'autres parties prenantes.  
Cette brochure sera disponible en arabe, en français et en anglais.

- 15. Le rapport annuel du PCN est-il accessible en ligne ?**  Oui  Non

Les rapports annuels du PCN marocain pour les années 2012 et 2013 sont disponibles en ligne sur le site web du PCN ([www.invest.gov.ma/nos\\_services/ocde/pcn](http://www.invest.gov.ma/nos_services/ocde/pcn)) en langue française.  
Sont également en ligne, le rapport annuel de l'OCDE de 2013 ainsi que le lien vers tous les autres rapports annuels de l'OCDE.

- 16. Le rapport annuel du PCN est-il disponible en version imprimée ?**  Oui  Non

Les rapports annuels du PCN marocain pour les années 2012 et 2013 sont disponibles en version imprimable sur le site web du PCN ([www.invest.gov.ma/nos\\_services/ocde/pcn](http://www.invest.gov.ma/nos_services/ocde/pcn)) en langue française.

- 17. Le PCN coordonne-t-il ses activités avec les actions du gouvernement dans le domaine de la conduite responsable des entreprises ?**

Oui  Non

- 18. Le PCN coopère-t-il avec les organismes publics appropriés (agences de crédit à l'exportation, organismes publics d'investissement, programmes de garantie des investissements à l'étranger et de promotion des investissements de l'étranger, etc.) pour informer les investisseurs potentiels sur les Principes directeurs et sur leur mise en œuvre ?**

Oui  Non

- 19. Si le PCN a procédé à des enquêtes ou rassemblé des données permettant d'en savoir plus sur le degré d'information des entreprises et sur leur utilisation des Principes directeurs (ex. : citations dans les codes de conduite des entreprises), veuillez donner des exemples précis.**

- 20. Le PCN dispose-t-il d'un plan de communication pour faire mieux connaître les Principes directeurs ?**  Oui  Non

Le PCN marocain a établi un plan d'actions comprenant un ensemble d'actions, dont notamment:  
- L'officialisation de l'existence du PCN à travers la publication d'une circulaire du Chef du Gouvernement auprès de l'ensemble des départements et institutions publiques.  
- L'amélioration du site web du PCN et sa mise à jour.  
- L'édition d'une brochure avec une synthèse explicatives des principes directeurs de l'OCDE disponible en arabe et en anglais.  
- L'organisation d'un séminaire adressé aux représentants des travailleurs, les milieux des affaires et

la société civile pour la communication sur l'existence du PCN et ses missions.

- La publication d'un focus sur un des principes directeurs lors de chaque newsletter de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements.

- L'organisation d'une présentation destinée aux conseillers économiques auprès de nos ambassades marocaines à l'étranger sur les Principes directeurs de l'OCDE et sur le rôle du PCN marocain.

- La mise en place d'une plateforme virtuelle "Forum" pour faciliter la communication et le partage entre les membres du PCN.

**21. Le PCN a-t-il organisé des manifestations visant à promouvoir les Principes directeurs et leurs procédures de mise en œuvre ?**

Oui  Non

**22. Les PCN a-t-il participé à des manifestations organisées par des parties prenantes ou d'autres entités, visant à promouvoir les Principes directeurs et leurs procédures de mise en œuvre ?**

Oui  Non

**23. Comment les ambassades, notamment dans les pays émergents et les pays non adhérents, ont-elles été utilisées pour faire mieux connaître et promouvoir les Principes directeurs ?**

Le PCN marocain envisage de faire une présentation destinée aux conseillers économiques auprès de nos ambassades marocaines à l'étranger sur les Principes directeurs de l'OCDE et sur le rôle du PCN marocain.

Le PCN estime que nos ambassades à l'étranger peuvent jouer un grand rôle dans la promotion des principes directeurs.

**24. Le PCN entretient-il des contacts directs avec des organisations partenaires de l'OCDE et/ou les autres grands instruments en matière de conduite responsable des entreprises :**

<b>OIT</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Pacte mondial des Nations unies et ses réseaux locaux</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Institution nationale chargée de la défense et de la promotion des droits de l'homme</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Global Reporting Initiative</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>ISO26000</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Autres</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**25. Le PCN ou un autre organisme public assurent-ils la promotion de l'*Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance* ?**

Oui  Non

26. Le PCN ou un autre organisme public assurent-ils la promotion du *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* ?

Oui  Non

27. Des questions relatives aux Principes directeurs et à leurs procédures de mise en œuvre ont-elles été reçues de la part :

D'autres PCN	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Des milieux d'affaires	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
D'organisations représentant les travailleurs	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
D'organisations non gouvernementales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
De gouvernements de pays non adhérents	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### C. L'agenda proactif

Conformément à l'agenda proactif du Comité de l'investissement, les PCN doivent rester en contact régulier, notamment par le biais de réunions, avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes de façon à :

a) examiner les évolutions nouvelles et les pratiques se faisant jour en matière de conduite responsable des entreprises

b) favoriser la contribution positive que les entreprises peuvent apporter pour identifier les risques d'incidences négatives liées à des produits, des régions, des secteurs ou des activités spécifiques, et pour répondre à ces risques.

28. Le PCN a-t-il identifié de nouveaux défis se posant aux entreprises, ou entrepris des activités relatives à ces défis émergents ?

Oui  Non

### D. Coopération et apprentissage mutuel

Outre qu'ils doivent contribuer aux travaux d'amélioration de l'efficacité des Principes directeurs, les PCN devront prendre part à des activités conjointes d'apprentissage. En particulier, ils sont encouragés à participer à des évaluations horizontales, des examens mutuels thématiques ou encore des évaluations mutuelles volontaires des PCN. Cet apprentissage mutuel peut se dérouler dans le cadre de réunions organisées à l'OCDE ou passer par une coopération directe entre les PCN.

29. Le PCN a-t-il coopéré directement avec d'autres PCN ?

Oui  Non

30. Le PCN souhaite-t-il se prêter à une évaluation mutuelle volontaire ?

Oui  Non

2016

31. Le PCN souhaite-t-il faire partie d'une équipe d'examineurs dans le cadre d'une évaluation mutuelle volontaire ?  Oui  Non

2016

## E. Circonstances spécifiques

32. Le PCN a-t-il élaboré des procédures pour le traitement des circonstances spécifiques ?  Oui  Non

- Sont-elles disponibles en ligne ?  Oui  Non

Les procédures de traitement des circonstances spécifiques sont disponibles en ligne sur le site web du PCN en version imprimable: [www.invest.gov.ma/nos\\_services/ocde/pcn](http://www.invest.gov.ma/nos_services/ocde/pcn).

- Dans quelle/s langue/s ? français.

- Les procédures prennent-elles en compte les Lignes directrices de 2011 ?  Oui  Non

33. Combien de nouvelles circonstances spécifiques le PCN a-t-il reçues au cours de la période considérée ?

34. Parmi les affaires en cours évoquées dans le précédent rapport annuel, certaines ont-elles connu des évolutions au cours de la période considérée ?

Oui  Non

## F. Expériences utiles et travaux futurs

35. Veuillez indiquer ici toute autre information éventuelle sur la nature et les résultats des activités du PCN au cours de ce cycle de mise en œuvre de la nouvelle version des Principes directeurs, notamment toute expérience utile et/ou difficulté rencontrée dans l'accomplissement des missions du PCN.

1. Au titre de cette période le PCN marocain a élaboré un projet de circulaire à signer par Monsieur le chef du gouvernement.

L'objectif de cette circulaire est d'instituer, sous la présidence de l'agence marocaine de développement des investissements, un point de contact national dénommé « PCN marocain ».

2. Le PCN envisage également de faire une présentation aux conseillers économiques auprès de nos ambassades marocaines à l'étranger sur les Principes directeurs de l'OCDE et sur le rôle du PCN marocain.

L'objectif est de sensibiliser nos ambassades aux principes directeurs et de les utiliser pour mieux faire connaître ces principes.



**36. Au vu de vos activités récentes, quelles sont les questions susceptibles de mériter une attention particulière au cours du cycle 2014-2015 de mise en œuvre des Principes directeurs ?**

### **Coordonnées du PCN**

<b>Nom</b>	Agence Marocaine de Développement des Investissements: Secrétariat et Présidence Mme. Ben Saad Assia
<b>Adresse</b>	32, Rue Hounaïne Angle Rue Michlifen Agdal – Rabat
<b>Pays</b>	MAROC
<b>Site Internet</b>	<a href="mailto:www.invest@gov.ma">www.invest@gov.ma</a>
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:principes_directeurs@invest.gov.ma">principes_directeurs@invest.gov.ma</a>
<b>Téléphone</b>	+212 5 37 22 64 65
<b>Télécopie</b>	+212 5 37 67 34 17